

2024-107

**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION  
AVEC LA COMPAGNIE DU THEATRE DU CHEVAL BLEU POUR UN SPECTACLE SUR  
L'ÉCOLE MATERNELLE LA CHENILLE VERTE**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école maternelle Chenille Verte,

**DECIDE**

Article 1 : Un contrat de cession est signé avec la compagnie du Théâtre du Cheval Bleu (7 Place du Marronnier 23140 PIONNAT) pour un spectacle sur l'école maternelle Chenille Verte le 13 décembre 2024.

Article 2 : Le spectacle « *L'Ours perdu du Père Noël* » sera proposé aux élèves de l'école pour un coût de 650 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 21/10/24

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,



Marie DA ROCHA